



FONDATION OVE NÉGOCIATIONS ANNUELLES 2024

La CGT aborde les négociations 2024 dans l'esprit de défense des salarié.e.s et de leurs droits.

Nous sommes plus que jamais fidèles à nos valeurs et opposés à la politique brutale du gouvernement qui s'attaque aux plus fragiles et à nos fondamentaux de société : notamment au système de retraite ou aux conditions d'assurance chômage avec un droit du travail constamment remis en cause.

Les restrictions au détriment du plus grand nombre attaquent l'intérêt général dans nos missions d'utilité publique à la Fondation OVE comme dans les services publics.

La CGT mène la lutte contre les inégalités, contre une flexibilité maltraitante et contre les discriminations.

Le « Ségur de la Santé » a abouti, par étapes, à une revalorisation inégale des salaires de certains acteurs du médical, du soin, du grand âge, et du médico-social. Mais certains sont encore exclus ! Ce sont souvent les plus petits revenus parmi nos collègues, dont les fonctions sont primordiales aux établissements et à la prise en charge des usagers.

La décision unilatérale des employeurs de notre champ sur le sujet s'est vu refuser l'agrément ministériel, car elle est une imposition qui n'est pas le fruit de la négociation paritaire et parce que, comme dénoncée dans les différentes communications CGT, elle ne comprenait que des petites mesurette pour une infime partie de salariés, sans répondre à la préoccupation des bas salaires, et du Ségur pour tous. Les mêmes mesures refusées par le ministère avaient fait au préalable l'objet d'un accord entre la CFDT et les syndicats employeurs, heureusement dénoncé par les autres organisations syndicales dont la CGT !

La dégradation des conditions de travail et les salaires trop bas rendent de plus en plus difficile le recrutement de personnel qualifié en CDI. Certains s'en vont, des postes ne sont plus pourvus et le recours à l'intérim « coûte » sans résoudre les problèmes de fond. Ainsi certaines activités professionnelles sont suspendues.

Tous les salarié.e.s ont droit à des salaires décents et à des emplois stables en CDI.

Cela avec des possibilités d'évolution et des formations qualifiantes.

Revendications 2024

La CGT est ouverte à toutes les négociations et pose comme sujet essentiel des négociations salariales 2024 l'attribution de la prime Ségur pour tous.

L'exclusion de cette prime pour près d'un quart des salarié.e.s de la Fondation OVE demeure une injustice et une humiliation.

La CGT propose une alternative dans le cadre des NAO, par le biais d'un accord d'entreprise accordant l'équivalent de la prime Ségur, à tous les exclu.e.s, avec effet rétroactif au 1er avril 2022.

Un tel accord démontrerait qu'il est possible de refuser qu'il y ait encore des exclu.e.s parmi les professionnel.les.s de la Fondation car c'est tous ensemble que nous contribuons à l'accueil et l'accompagnement de nos publics.

Faire ce choix est un moyen de dénoncer l'injustice, d'agir avec équité et considération pour tou.te.s les professionnel.le.s et de leur témoigner concrètement d'un soutien justifié par les services qu'ils apportent au quotidien à une bonne prise en charge des usagers.

Nous demandons aussi, des efforts significatifs en salaires et conditions de travail :

- Que l'employeur revienne sur sa décision unilatérale de suspendre l'acquisition d'ancienneté en cas de maladie, tel qu'annoncé dans le mail du 8 septembre 2020
- La remise en place de la subrogation pour maintien de salaire en cas d'indemnité de Sécurité Sociale
- Que l'employeur porte, via son syndicat employeur et vers les autorités publiques, nos demandes répétées de revalorisation de salaire de 300 euros pour toutes et tous lors des négociations en cours
- Qu'il embauche systématiquement les personnels à un échelon supérieur au minimum conventionnel
- Qu'il utilise la possibilité offerte par l'article 39 de la convention collective pour augmenter les salaires de l'ensemble des personnels
- L'élargissement des droits à congés trimestriels pour tous les personnels
- Une augmentation de la participation employeur à la complémentaire santé
- Une augmentation de la participation employeur au budget Activités Sociales et Culturelles du CSE, au bénéfice de meilleures prestations pour les salarié.e.s
- La prise en charge de la journée solidarité par l'employeur

De plus, la CGT a refusé de signer l'accord d'entreprise conclu entre l'employeur et les syndicats CFDT et SUD, qui renouvelle le principe d'un CSE unique au sein de la Fondation OVE.

Plus de 2000 salariés, plus de 100 établissements sur 21 départements sur toute la France et une seule instance...

Les salarié.e.s d'OVE méritent une vraie négociation sur le dialogue social dans l'entreprise et sur les moyens alloués aux Instances Représentatives du Personnel.